distinguer dans une guerre extérieure admirait au besoin à en signaler dans une guerre intérieure.

A partir de ce moment M. Paschal Grousset n'a pas pu placer quatre paroles de suite. A chaque mot les rumeurs violentes, de véritables hurlements venaient l'interrompre et toujours dans ce tumulte indescriptible, dominant les mêmes cris : Les Prussiens ! le nom ! le nom !

De tous côtés on montrait le poing à l'orateur qui trouvait à peine un appui du côté des socialistes. De violentes interruptions s'engageaient aux deux extrémités de la salle.

Il y a au même un instant où MM. Gauthier de Clagny et Douville-Maillefeu, ont été sur le point d'en venir au pugilat. Enfin devant l'attitude de plus en plus hostile de la Chambre, M. Paschal Grousset finit par quitter la tribune, mais toujours sans avoir prononcé le nom que tout le monde avait aux lèvres.

***

Ce nom, c'est le ministre de la guerre qui l'a prononcé et la Chambre l'a longuement acclamé. Le général de Galliffet compte assurément de nombreux adversaires politiques, mais personne n'oserait mettre en doute la bravoure et la loyauté de son caractère.

Sur tous les bancs, sauf pourtant sur ceux des socialistes, des bravos prolongés ont éclaté quand le ministre de la guerre a l'opinion de l'état-major général allemand sur l'immortelle charge de Sedan que commandait le général de Galliffet. Quand il a rapporté les paroles du général Sauzier et donné le démenti le plus formel aux accusations de M. Paschal Grousset, ce dernier a voulu répliquer, mais la Chambre lui a fait un charivari tout rien ne saurait donner une idée ! « Assez ! assez ! criait-on ; c'est odieux ! A la porte ! » Et les pupitres de battre et les couteaux de bois de claquer. Impossible de lutter contre cet effroyable tapage que domine à peine la sonnette présidentielle.

***

M. Paschal-Grousset, une alors d'un stratagème.

Il se penche sur la tribune, réunit ses deux mains en forme de porte-voix et s'efforce de faire parvenir ses paroles jusqu'aux sténographes. Peine perdue, conformément au règlement, M. Casimir Périer déclare que les mots qui ne sont pas entendus par le bureau ne peuvent figurer au *Journal Officiel*.

M. Paschal-Grousset obligé de céder, regagne sa place au milieu des huées. Décourmaie le séance grand fin. L'intervention de M. Pierre Richard, qui réunit à faire transformer la question en interpellation n'a d'autre but que de permettre à la Chambre de manifester son sentiment dans un ordre du jour et en deux parties le texte présenté par MM. Sauzet et Leroy.

Unanimité pour le paragraphe témoignant la confiance de la Chambre dans l'armée et ses chefs, 400 voix pour l'autre paragraphe différant les assertions portées à la tribune par M. Paschal Grousset ; les socialistes seuls ont voté contre ainsi que quelques radicaux, mais au total sur l'ensemble de l'ordre du jour 448 voix contre 37.

***

A l'issue de la séance les députés se sont attardés à causer dans les couloirs. Tous condamnaient avec la dernière sévérité la conduite de M. Paschal-Grousset et déplorant que le gouvernement permit de soulever à la tribune des débats de cette nature où l'on semble vouloir compromettre à plaisir l'honneur de la France.

Si tous les points de vue, la journée qui vient de finir est une des plus mauvaises, des plus regrettables que nous ayons eus depuis longtemps.

T. H.

ECHANGE DE TÉMOINS

Pendant la séance, M. Paschal-Grousset, parmi les invectives qui lui étaient adressées a cinglé au vol un mot injurieux qui lui avait été adressé par M. Boucher, des Vosges, et après la séance il lui envoyé des témoins.

M. Déjardin-Beaumetz est un des témoins de M. Boucher.

ACCUSATION FORMELLE
de M. Paschal-Grousset
contre le général de Galliffet

A l'issue de la Chambre, M. Paschal Grousset a adressé la lettre suivante au président du Conseil.

Paris, le 5 juin.

Monsieur le Président du Conseil,

J'ai porté aujourd'hui à la tribune l'accusation la plus formelle contre M. le général de Galliffet, commandant d'armée.

J'ai demandé qu'une instruction fut ouverte ou qu'une poursuite eut lieu qui permît d'établir la véracité de mes dires.

Couvert par l'immunité parlementaire je ne pourrai être poursuivi devant le jury à raison des paroles que j'ai prononcées dans l'enceinte législative.

Conformément à l'engagement que j'ai pris devant la Chambre, je viens renouveler ici l'allégation précise que j'ai articulée contre M. le général de Galliffet.

Je l'accuse d'avoir forfait à l'honneur, d'avoir trahi l'intérêt national, d'avoir commis le crime de lèse-patrie en déclarant ce qui suit à deux journalistes qui venaient lui demander son opinion sur le désarmement, pour la publier :

« Appelé à commander 250,000 hommes je me demandais autrefois comment je les ferais combattre. Aujourd'hui je me demande comment je les ferai manger et marcher. Le seul obstacle est l'Alsace-Lorraine. Elle nous a beaucoup servi après 1870, mais après nous avoir servi elle nous gêne. »

J'accuse d'après l'unanimité de la presse française le commandant d'armée qui a prononcé ces paroles d'avoir abaissé la dignité de l'armée devant les nations étrangères, d'avoir ébranlé la confiance du pays en sa force, de s'être ainsi rendu indigne de porter l'uniforme de général français.

Je commets sciemment en signant ces lignes le délit d'outrage et de diffamation contre un général commandant d'armée, fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions et à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Je mets au défi M. de Galliffet de demander au Gouvernement d'ordonner des poursuites devant la Cour d'assises où la preuve est admise et où je l'apporterai.

Paschal Grousset,
Député de la Seine.

CHIFFRES RECTIFIÉS

Les chiffres des scrutins dans l'ordre du jour Sauzet doivent être rectifiés comme suit :

Sur la première partie de l'ordre du jour Sauzet : 398 voix pour — 32 contre.
Sur la seconde partie : 384 pour — 0 contre.
Sur l'ensemble : 404 pour — 37 contre.

La commission des inventions

Paris, 5 juin. — C'est vers la fin de la semaine que sera publiée la composition de la commission chargée d'examiner les inventions aux ministères de la guerre et de la marine.

La Commission des douanes

Paris, 5 juin. — La commission des douanes s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Méline ; elle a adopté le rapport de M. Georges Graux, sur les boissons fermentées et celui de M. Turrel sur les raisins secs.

Une longue discussion s'est engagée ensuite sur la proposition de M. Guyesse concernant le pain et les singe. Avant de prendre une décision, la commission a décidé d'entendre mardi le ministre des affaires étrangères et du commerce.

Nouvelles Étrangères

DÉMISSION
du ministère Crispi

Rome, 5 juin. — M. Crispi avait proposé à la Chambre une motion consistant dans la nomination d'une commission chargée de dénoncer les mesures administratives qui doivent être exécutées.

Après une discussion des plus vives et un discours de M. Crispi la proposition du gouvernement a été adoptée par 225 voix contre 214 et 6 abstentions. Devant cette victoire peu brillante le ministère a remis sa démission au roi qui l'a acceptée.

L'appel de l'anarchiste Meunier

Londres, 5 juin. — Les juges Collins et Cave de la Cour suprême ont fixé à lundi pro hain l'appel formé par M. Meunier contre l'extrad tion.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Ville de Paris 1886

Le numéro 493.851 gagne 500.000 francs.
Le numéro 290.449 gagne 50.000 francs.
Les numéros 486.221 — 421.565 — 446.982 — 340.502 gagnent chacun 10 000 francs.
Les numéros 352.417 — 232.491 — 311.479 — 382.359 gagnent chacun 5.000 francs.

Paris 3 0/0 1880

Le numéro 455.721 gagne 100.000 francs.
— 521.624 — 24.000 —
Les 6 numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :
431.448 227.908 524.593 5.887 977.402 711.192.
Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
711.542 853.623 631.717 560.954 937.456 457.000 46.085 519.712 178.289 272.009 43.090 724.458 372.609 270.096 156.250 889.040 93.158 603.382 204.434 139.562 492.397 914.997 355.353 789.667 990.187 877.370 417.373 461.471 822.275 356.475 896.492 456.898 300.350 389.470 430.765 993.386 345.986 302 614 336.383 672.086 565.354 998.686 444.496 723.613 156.111

Paris 3 0/0 1879

Le n° 249.426 gagne 100.000 francs.
Le n° 457.888 gagne 25.000 —
Les 6 numéros suivants gagnent 5.000 fr.
756.077 884.500 347.583 391.997 301.375 309.008.
Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1000 fr.
215.774 173.435 363.940 74.936 687.621 5.071 860.958 844.145 40.388 37.753 417.697 507.136 686.116 642.688 129.701 249.241 97.375 570.759 128.940 7.078 363.585 934.505 671.555 77.188 124.861 596.312 506.988 38.960 480.474 422.452 976.639 51.839 415.994 761.037 836.574 985.456 960.638 742.738 439.138 590.952 764.394 576.460 742.039 186.802 173.427

Paris 1891

Le numéro 98356 gagne 100 000 francs.
Le numéro 610855 gagne 10.000 francs.
Le numéro 350069 gagne 5.000 francs.
Les 20 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
832247 468245 457688 440708 757253 234413 786972 706457 63936 455732 613469 496304 516814 218307 638743 886294 460106 742719 742435 523653.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Le conseiller général de Douai

L'élection d'un membre du conseil général pour le remplacement de M. Bernard, maire de Roost-Warendin, a lieu le 17 de ce mois. Jusqu'ici on ne connaît pas encore les noms des candidats. On affirme cependant que, obéissant à de nombreuses demandes, M. Manier, le sympathique maire de Raimbeaucourt, président du conseil d'arrondissement, se décidera à se présenter aux suffrages des électeurs. Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

Chronique Régionale

Nos représentants

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Sauzet à la suite de la question de M. Paschal Grousset :

1. Sur la première partie ainsi conçue : « La Chambre flétrissant les accusations odieuses et légèrement apportées à la tribune... »

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Carpentier, Coget, Dron, Delfontaines, Ellès, Guillemin, Hayez, Iung, Pierre Legrand, Lepez, Lemire, Legavrin, Loyer, Montalembert, Sirot, Weil.

Ont voté *contre* : MM. Defontaine, Guesde.

Absents par congé : MM. Cochin, Dubois, Michau, Pichon.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Adam, Dussaussoy, Fauien, Graux, Jonnart, Bouderoust, Tillaudier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Lamendin.

Absent par congé : M. Rose.

La Chambre a adopté par 386 voix contre 32, chiffres rectifiés.

2° Sur la seconde partie de l'ordre du jour ainsi conçu : « et confiante dans l'armée de la République et dans l'honneur de tous ses chefs. »

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Carpentier, Coget, Dron, Desfontaines, Ellès, Guillemin, Hayez, Iung, Pierre Legrand, Lepez, Lemire, Legavrin, Loyer, Montalembert, de Rotours, Sirot, Weil.

S'est abstenu : M. Guesde.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Adam, Basly, Dussaussoy, Fauien, Graux, Jonnart, Boudenoust, Tailliandier.

La Chambre a adopté par 484 voix contre 0, chiffres rectifiés.

3° Sur l'ensemble.

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Carpentier, Coget, Dron, Ellès, Guillemin, Hayez, Iung, Pierre Legrand, Lepez, Lemire, Legavrin, Loyer, Montalembert, Sirot, Weil.

Ont voté contre : MM. Guesde et Desfontaines.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Adam, Boudenoust, Dussaussoy, Fauien, Graux, Jonnart, Ribot, Tailliandier.

Ont voté contre : MM. Basly, Lamendin.

La Chambre a adopté, par 404 voix contre 37, chiffres rectifiés.

Chronique Locale
ROUBAIX

L'affaire de M. Legrand

Après avoir attendu quarante-huit heures, le *Journal de Roubaix* n'ayant, lui aussi, pas de nos rédacteurs, interviewé M. Legrand, le cabaretier-horticulteur de la Villa des Roses qui, il y a une dizaine de jours, un samedi soir, fut victime d'une lâche agression de la part de plusieurs ouvriers jardiniers du Parc Barbieux employés pour le compte de la Ville.

Dans cette interview le rédacteur du *Journal de Roubaix* fait dire à M. Legrand qu'il n'a été interrogé par aucun journaliste ou au moins par aucune personne se présentant comme tel.

Ces déclarations nous semblaient tellement invraisemblables. (Notre reporter s'étant présenté chez M. Legrand au nom du journal *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing*), que nous nous sommes empressés, hier matin d'aller interroger M. Legrand et de lui demander la confirmation de l'interview reproduite par nous.

M. Legrand très surpris de l'article du *Journal de Roubaix*, nous a d'abord affirmé qu'il n'avait fait à notre confrère aucune déclaration dans le genre de celle qu'il a publiée.

Il a ensuite confirmé en tous points notre récit de l'affaire ci-dessus, sauf cette légère rectification que les faits se sont produits le soir, et non le dimanche matin comme nous l'avons écrit par erreur

Notre confrère a voulu insinuer que nous avions forgé de toutes pièces notre interview.

C'est le seul point qu'il nous plaît de relever, notre confrère reconnaissant d'ailleurs l'exactitude de nos informations. Il ne donne pas autre chose que ce que nous avons dit.

Si nous avons eu le droit de nous étonner de cette promenade de conseillers chez M. Legrand, si nous avons eu quelques raisons de penser que les dits conseillers ne venaient que dans le but d'étouffer l'affaire, nous n'avons jamais écrit que M. Desobry, adjoint au Maire, avait fait des propositions dans ce sens à M. Legrand.

Encore les agents attaqués

Hier soir, vers 7 heures, un individu paraissant âgé d'une vingtaine d'années, se présentait au poste de police du pont Morel et y interpellait grossièrement les agents.

Un de ceux-ci ayant voulu l'arrêté fut fort malmené.

Pour venir à bout du forcené, il a fallu les efforts réunis deux agents pour le ligotter.

Résultat d'adjudication

Hier, à onze heures du matin, dans la salle des adjudications de la mairie sous la présidence de M. Trannoy, adjoint assisté de MM. Lepers et Dubreuil, il a été procédé à l'adjudication ci-après :

Construction d'une chaussée pavée au quai de Gand. — Le devis s'élève à la somme de 21.0.0 francs, y compris 1,555 fr. pour dépenses imprévues.

Cautionnement à verser 700 fr.

Un seul commissionnaire s'est présenté et a été déclaré adjudicataire, c'est un entrepreneur de Paris, M. Eugène Anceau, il a offert le prix du devis.

Le téléphone à Hem et à Forest

Une enquête est ouverte à la mairie les 4, 5 et 6 juin 1894, sur la demande de M. le directeur des postes et télégraphes du Nord tendant à l'établissement d'un réseau téléphonique à Hem et à Forest.

Un tracé est déposé à la Mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Tentative de suicide

Lundi vers dix heures du soir, des cris de détresse venant du canal se faisaient entendre au quai de Brest près de l'*Apiron*.

Des passants se dirigèrent de ce côté et aperçurent une femme se débattant dans l'eau; un courageux citoyen, M. Destook, n'hésita pas à se jeter dans le canal et parvint à retirer la femme qui a déclaré se nommer Louise Dannoulet, 22 ans, soignonne, demeurant rue Grétry, 26, et avoir voulu se suicider.

La désespérée a reçu les soins nécessaires et a été conduite chez elle.

Au parc de Barbieux — Menaces de mort envers le garde

A diverses reprises nous avons relaté les scènes qui se passent au parc de Barbieux et dont les auteurs sont d'ignobles voyous vivant au détriment de la ville ; chaque jour le garde Rys en surprend occupés à pêcher dans le vivier, maraudant dans les fermes environnantes et volant les plantes des jardins.

Mais un fait plus grave s'est passé dernièrement : le garde Rys était en tournée dans le bout du jardin quand il rencontra une bande de 15 à 20 individus qui paraissaient causer tranquillement.

Pourtant M. Rys s'était aperçu qu'ils faisaient partie de la bande de malfaiteurs citée plus haut et il se retourna vivement.

Un individu l'avait suivi et allait lui porter un formidable coup de tête qui l'aurait certainement jeté dans le lac, profond à cet endroit de deux mètres environ, quand M. Rys braqua son revolver sur la bande : cette dernière s'éloigna lentement en murmurant des menaces de mort.

Accidents

Hier matin, un ouvrier, M. Achille Hoétlerley, 35 ans, demeurant rue Rollin, travaillant chez M. Gaudbert, teinturier, rue de l'Alma était occupé au transbordement de l'huile bouillante, quand en voulant éviter les gras sur le sol, il mit par mégarde le pied dans un ruisseau d'huile chaud et fut grièvement brûlé.

— Mardi au tissage de M. Auguste Lepoutre, rue St-Antoine, un ouvrier Louis Nachtergaele, 16 ans, demeurant rue Ste-Elisabeth, a eu les doigts écrasés dans l'engrenage de son métier.

— Dans la nuit de mardi, M. Emile Vandenberghe, 19 ans, conducteur dans une usine du Ravers, est tombé dans l'escalier de la chambre des machines et a reçu de graves contusions à la tête. On craint en outre des lésions internes.

Les Arrestations

La police de sûreté a procédé lundi à l'arrestation du nommé César Roy, 31 ans, cordonnier, demeurant à Wattrelos, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Il a été transféré au dépôt de police de la préfecture.

— Le nommé Léon Pistle, 21 ans, rattacheur, rue à Fourmies, demeurant rue Sainte-Thérèse, 11, a été conduit au dépôt de sûreté comme inculpé d'être l'auteur d'un vol de montre.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche 10 juin 1894, grand concours de Chantilly. Prix d'honneur, 100 fr. Organisé par l'Union fédérale colombophile au siège de la société « Pigeon Bleu de Meunier, dédiée chez M. Jacques Royé, rue de Béthune (fort cordonnier).

Mise par pigeon, 1 fr. 50. Les pigeons à 0,50 c. participeront au prix d'honneur. Pigeon d'essai à 0,30 c. Poule unique à 0,25 c. Poule à 0,50 c. par 50 inscriptions.

Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 fr.

Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc double et soudée (J. Rouen). Cet emplacement obligatoire par l'appareil automatique perfectionné et reconnu par la fédération (système Van den Bossche).

Inscription et mise en panier samedi 9 juin de 5 à 7 h. du soir. Convoyeur, M. Joseph Dedonker.

Avis. — Aucune réclamation ne sera faite sur la valeur des prix de mise.

Les concurrents devront être rentrés au siège de la société organisatrice 15 minutes après la constatation du dernier pigeon.

***

Dimanche a eu lieu à Tourcoing le grand concours international de pigeons-voyageurs sur Orléans, organisé par la Société « Union et Progrès », de Tourcoing. Il y avait 2,000 fr. de prix d'honneur.

Les 1185 pigeons qui prenaient part à ce grand tournoi aérien ont été lâchés à 6 h. 15 du matin par un temps assez favorable.

Le premier prix est remporté par M. Assemaine, à 10 h. 39 m. 09 sec. — Les 24, appartenant à M. Louis Lemire qui n'ont pas beaucoup différé de secondes prés. Les 130 prix sont enlevés en moins de 10 minutes à partir de 10 h. 48. — Les 110 concurrents employés ont fonctionné à la perfection. Nous félicitons à l'« Union et Progrès » pour la bonne organisation de ce concours.

Photographie artistique VICTOR HERMANT
155, GRANDE-RUE, ROUBAIX
PREMIÈRES COMMUNIONS
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 francs la douzaine, avec grimes
Portraits de luxe et charbon à 10 et 12 francs, la douzaine avec plume. 776

En vente au bureau du Journal à Roubaix
12, rue du Vieil-Renfeuvoir
LES CONTES DE FRANCE
par M. Eugène Lagrillière-Beaucleres
Préface de M. Jules Simon de l'Académie Française

TOURCOING
Sauvages agressions

Dimanche soir, le quartier du Vert-Pré où se tenait la douzaine annuelle a été le théâtre de deux agressions sanglantes.

Vers dix heures un jardinier de Mouveaux, s'en retournait chez lui quand il fit la rencontre d'un groupe de plusieurs individus en goguette. Un de ceux-ci s'avança vers lui et le somma de donner cinquante centimes. Le pauvre jardinier n'avait pas un sou en poche le déclara à son interlocuteur sans gêne, mais aussitôt il reçut sur la tête des coups de canne chope que l'agresseur avait sans doute volé dans un estaminet.

Aux cris de la victime les gendarmes Caby et Blavot accoururent et virent l'agresseur et son dont se complétaient de toutes jambes.

Ils se mirent à leur poursuite et en arrêtèrent, un, le nommé François Lagaesie, dit le Lièvre, âgé de 20 ans, fraudeur de profession.

La victime porte des blessures sur toute la figure.

— Presque à la même heure les frères Arthur et Emile Lizy, également de Mouveaux furent assaillis aussi à coups de chope. Emile porte à la tête une large plaie. Le coupable a pu être arrêté presque aussitôt, c'est un nommé Louis Wile, 25 ans, fraudeur.

Interrogés hier matin les deux inculpés ont déclaré que leur intention était de dévaliser les personnes qu'ils attaquaient.

Coups de couteau

Dimanche soir, vers minuit, une personne passant dans le quartier des Cent-Maisons, au Blanc-Seau, a été assaillie par un individu qui lui a donné plusieurs coups de couteau.

Afin de ne pas entraver l'action de la justice qui est sur les traces du coupable, nous reparlerons demain de cette affaire qui a causé une certaine émotion dans le quartier des Cent-Maisons.

Escroquerie

Le 29 mai dern er, M. Paul Massard, marchand de l'quenza, rue des Carlines, recevait la visite d'une femme qui se disant servante chez Mme Longhaye, cabaretière, venait en l'absence de celle-ci et pour servir des clients, chercher un litre de cognac.

M. Massard s'exécuta, mais le lendemain il apprit par Mme Longhaye qu'il avait été victime d'une voleuse. On supposera la nommée Sabine Delespaul qui fut arrêtée et déclara qu'elle avait voulu se venger de Mme Longhaye parce que celle-ci l'avait congédiée.

Académie de musique

Nous avons rendu compte dans notre numéro d'hier, de l'exercice musical donné dimanche soir, dans la salle des fêtes de notre nouvelle Académie de musique, et relaté le succès obtenu par chaque élève.

Mais, il est un point dont nous avons oublié de parler : c'est de l'acoustique de la salle. A ce sujet, il nous est revenu que certaines personnes avaient tenu entre eux que cette salle ne se prêterait jamais à rendre d'une façon parfaite les sonorités.

Eh bien ! après l'audition de dimanche, si toutefois elles y ont assisté, elles ont pu se convaincre du contraire.

En effet, tout le monde a été unanime à louer le parfait agencement de cette salle, et les artistes qui y ont été entendus, ont, en sait pourquoi, sur ses qualités d'acoustique, ne sont nullement justifiées.

Les sonorités sont parfaites et nous ajoutons que rarement de parailles éloges ont été obtenus.

En un mot, il n'y a qu'à féliciter M. Leroux, architecte de la ville de la complète réussite de son œuvre.

Association Amicale des anciens élèves de l'école de la rue Turgot.

Le concert qui donnait hier l'Association amicale des Anciens élèves de la rue Turgot, dans la salle Cavalière, place de la Gare, a eu un succès éclatant.

Une foule considérable se pressait dans la vaste salle des fêtes du n° 1 de l'Orphéonistes.

Beaucoup de personnes durent se retirer faute de place.

Le programme, très bien composé, a été rempli dans toutes ses parties à la satisfaction générale.

Il semble que nos meilleurs artistes se soient donné rendez-vous à ce concert.

Proposition par ordre, et sans commentaire tout d'abord la « Fanfare du Centre » qui a exécuté ces deux morceaux.

« L'Ouverture militaire de Leroux et le Souvenir du Camp » d'une façon irréprochable.

Venait ensuite un duo pour violon exécuté par deux jeunes enfants de onze ans, MM. R. Gallizard et C. Arrachart, qui tout jeunes dans la perfection ; le bris avec lequel ils ont enlevé leur morceau dénote chez eux de véritables dispositions artistiques.

M. Coroyable, dans sa romance « Les trois Soldats », et M. Genty, dans sa fantaisie pour flûte « La Française », ont tenu l'auditoire sous le charme ; aussi les applaudissements ne leur ont pas été ménagés.

M. Henri Bonche, le Brouteur Roubaisien, a décrété la rate des auditeurs avec ses pasquilles Tourquennoises qu'il dit avec un rare naturel.

La première partie a été terminée par deux chœurs : *Flandres, debout*, et *Le Berger des Alpes*, exécutés par l'Orphéon de l'Ecole, composé de 150 élèves, sous la direction de M. Navarre, professeur adjoint à l'Ecole de la rue Turgot.

Cette exécution a été le vérable clou de la soirée et a provoqué un véritable enthousiasme.

M. Gérome, membre de la commission de l'association a rendu hommage au talent de M. Navarre, en quelques mots bien sentis, et lui a offert une corbeille de fleurs au nom de ses collègues.

La deuxième partie a débuté par le « Grand Mogol et la « Kermesse » exécutés magistralement par une section symphonique composée de trente exécutants.

Puis MM. Lubrez dans une fantaisie pour tuba, Jaussens, dans un air d'opéra « Robert le Diable », M. Poitier, dans son concerto pour violon et M. Brouchette, dans son air varié pour violoncelle ont tour à tour provoqué les plus bruyants des applaudissements.

M. Bouche et Mesgens ont rempli la partie comique avec un véritable talent.

Il a enfin été procédé au tirage de la magnifique tombola composée de 138 lots ; nous donnons plus bas la liste des numéros sortis.

Un dernier mot. Cette fête avait pour but de venir en aide aux jeunes pauvres de l'école ; elle rapporte une somme nette de onze cents francs.

C'est un résultat magnifique dont tout le mérite revient à M. Gallard, directeur de l'école et à ses dévoués collaborateurs. Nous ne saurions trop les en féliciter.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 28 mai au 2 juin 1894

Soie.	»
Laine peignée	300.363
Laine filée.	125.746
Blousses .	77.154
Cotons.	27.327
Totaux.	530.587
Conditionnements. 1.542	
Tirages . . . 81	
Dégrissages . . 1	

Le directeur,
Arthur BONTE.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Mai 1892	Lots	Kilos
Soies. . . .	6	398
Laines peign.	710	1.466.722
Laine filée.	397	429.158
Blousses. . .	96	117.388
Cotons. . . .	157	101.416
Totaux. .	1.966	2.101.976
Mai 1893	Lots	Kilos
Soie. . . .	3	863
Laine peignée	639	1.498.685
Laine filée. .	1.043	401.401
Blousses . .	102	267.479
Cotons. . . .	174	191.050
Totaux. .	2.021	2.168.917
Mai 1894	Lots	Kilos
Soie. . . .	»	»
Laine peignée	630	1.621.239
Laine filée. .	958	448.348
Blousses . .	147	248.695
Cotons. . . .	140	97.791
Totaux. .	1.875	2.416.073
Conditionnements .	6.442	
Décrussage. . . .	103	
Tirage	433	

Le Directeur de la Condition publique
Arthur BONTE.

Photographie Artistique et Industrielle
82, *rue Desrumeaux, TOURCOING*
près le Nouvel Hôtel-de-Ville
Portraits soignés depuis 7 fr. la douzaine, émaillés et bombés, avec un grand comme prime gratuite.
Portraits artistiques, au charbon, spécialité de la maison.
Réduction aux militaires et aux personnes participant à la Fête du Centenaire.
On opère par tous les temps.
81, RUE DESURMONT, TOURCOING

CROIX

Vol de 100 francs

Dans la nuit de mardi, un vol de 100 francs en espèces a été commis au préjudice du cabaretier du Lion-Belge, rue de Lille, à Croix.

M. Seguin, commissaire de police, informé du fait, a ouvert immédiatement une enquête, et est sur la trace du coupable qui ne tardera pas à être pris.

Au moment ou paraîtront ces lignes, il sera plus que probable que le voleur sera incarcéré.

WASQUEHAL

Vol de faïences

Dans la nuit de mardi, des rôdeurs se sont introduits dans les magasins de M. Constant Vanbeselaere, marchand de poterie, chemin de Tries, maison Béthune, et y ont enlevé des marchandises.

Vol de Trèfle

Hier, vers 11 heures du matin, le garde Buyr a dressé procès-verbal à la charge de l'enfant Bernard Sablain, âgé de 12 ans, pour s'être rendu coupable de vol de trèfle dans une culture appartenant au nommé Louis Houvez, cultivateur, chemin du Petit-Gottignies.

Vol d'une montre

Dans la matinée dernière, pendant l'heure du déjeuner et en l'absence de quelques ouvriers de l'établissement Ecken et Leroy, fabricants de produits chimiques, un vol d'une montre en argent avec chaîne et breloque a été opéré au préjudice d'un nommé Auguste Desmoulin, ouvrier. La valeur du vol est estimée à 45 fr.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Le Conseil municipal de Neuville-en-Ferrain se réunira demain soir, à deux heures pour l'examen et discussion du jour et les affaires suivantes :

Examen des comptes de gestion (exercice 1893).

Formation du budget additionnel de 1894 et du budget primitif de 1895.

INDES

L'avant-dernière nuit, le garde Delahaye, en tournée, trouva couché sur la voie publique un individu complètement ivre ; il le réveilla et lui offrit de venir se reposer chez lui. Il l'amena à la chambre de garde et le lendemain matin, il a déclaré s'appeler L... Cyrille, 30 ans, ouvrier agricole. Il a été ensuite remis en liberté, après qu'une contravention fut relevée à sa charge.

LILLE

Le ministre de l'agriculture à Lille

M. Viger, ministre de l'agriculture, arrivera à Lille samedi 7 juin, par l'express de midi.

Il sera accompagné de son chef de cabinet, M. Boucart ; de M. Tisserant, directeur au ministère de l'agriculture, et du directeur général des Haras.

Le ministre se rendra directement à la préfecture.

A 3 heures, il recevra les autorités civiles et les corps constitués, à 2 h. 1/2, les autorités militaires, puis il visitera le Concours régional.

Le soir, au dîner offert au bal lui sera offert dans les salons de la Préfecture.

Dimanche, M. Viger fera dans la distribution des prix du Concours régional et rentrera à Paris dans la soirée.

Les honneurs militaires lui seront rendus par 5 brigades de gendarmerie commandées par un capitaine et un escadron de cavalerie ; sous les ordres du capitaine.

Les troupes feront la haie sur le parcours du ministre qui suivra l'itinéraire suivant : Grandes-rues Faidherbe, Mannelliers, Grande-Place rue Nationale, boulevard de la Liberté et la Préfecture.

Coups de couteau

La petite Louise Mary, âgée de 13 ans, habitant Wazemmes, rue Vauban qu'un individu avait violé une fillette, puis l'avait frappée de plusieurs coups de couteau.

L'affaire est heureusement beaucoup moins grave. La victime n'a pas reçu moins de douze coups de couteau.

Vers 6 heures 1/2, la petite Rosalie Vervacke, 12 ans 1/2, demeurant rue du Bois-Blanc, cour Lebion, 6, était occupée à jouer sur le bord du canal, près la porte de Douai-Marché, derrière une petite baraque en bois. La fillette était avec sa petite sœur, âgée de cinq ans environ.

Un garçonnet de 13 à 14 ans, suivant les dires de la jeune fille, vint jouer avec elle, mais d'une façon peu innocente. Cela dura une dizaine de minutes, lorsque le gamin frappe la fillette d'un coup de couteau au mollet et s'enfuit.

L'enfant cria, un agent survint, la transporta au poste de Fourcroy et M. Gallery, prévenu par téléphone, arriva bientôt. Le commissaire du 5e arrondissement recueillit les témoignages qu'il put se procurer et qui sont infimes, personne n'ayant rien vu et la fillette n'ayant crié qu'après avoir été blessée.

M. Gallery la fit conduire au poste du 5e arrondissement où, après interrogatoire, il a fait reconduire sur sa demande à son domicile.

La blessure n'est pas grave, elle n'atteint le mollet gauche sur une longueur de cinq centimètres, mais elle est très profonde.

Le docteur Laurent a prodigué ses soins à la blessée.

L'infanticide de Vauban

Les recherches opérées dans le but de connaître la femme qui a jeté son enfant à l'eau, ne tarderont pas à être couronnées de succès, croyons-nous.

L'autopsie faite par M. Gastiaux, médecin légiste, a démontré que l'enfant semblait être né dans la première quinzaine du neuvième mois, c'est-à-dire un peu avant terme. Il ne mes n'a pu établir si l'enfant a respiré et il a été impossible de déterminer d'une façon certaine les causes de la mort.

Le cadavre a du séjourner environ deux mois dans l'eau.

Coups de Bouteille

En rentrant chez lui, hier à midi, M. Leroy qui était accompagné de sa femme et d'un ami, a rencontré la femme Eneman dans le couloir de sa maison, boulevard de Lorraine, n° 47.

Cette dernière a craché à la figure de Leroy. Indignée, la femme de ce dernier s'exclama : « Il n'y a qu'une Belge pour faire cela. »

Pour toute réponse, la femme Eneman lui a porté un coup de bouteille sur la tête. Le sang a jailli. Blessée à cette portée et la femme Eneman arrêtée provisoirement. La blessure est légère.

Les exploits des cambrioleurs
(Nouveaux détails)

Nous avons apporté la plus grande circonspection dans nos renseignements sur les exploits des voleurs, qui ont, au boulevard Vauban, mis à sac les maisons de M. Amat et de M. Jasper.

Aujourd'hui que l'indiscrétion d'un de nos confrères a rendu impossible l'arrestation du chef de la bande, nous mettons au jour tous les détails sur cette affaire.

Lorsque après la tentative de vol opérée chez M. Bayens, rue Solférino, on dit que le nommé Doof, fut arrêté, son complice, ou plutôt son chef, nommé Masuit, âgé de 38 ans, parvint à s'évader. Pourvuit par les agents, qui tirèrent dessus, il se réfugia, cette nuit coups de revolver qui ne portèrent pas; le malfaiteur put disparaître.

Or, le lendemain il était à Bruxelles, mais il avait eu le temps d'avertir sa maîtresse nommée Louise Varscvaëe, qui demeurait au 133 ter de la rue Solférino.

Cette femme est Belge et est mère d'un joli blondin de cinq ans. Son père, le chef de la bande des cambrioleurs qui se sont abattus sur Lille et qui est connu sous le nom de Jacques Méert ou Masuit, professe une véritable adoration pour son petit garçon, et l'on a cru qu'il ne tarderait pas à revenir au logis.

Renseigné par un complice qui est allé à Bruxelles informer Méert que la police, Masuit s'est bien gardé de rentrer à Lille et c'est en vain que les agents de la sûreté l'ont attendu pendant quatre jours dans la chambre du 3e étage au 133 ter de la rue Solférino.

Voyant l'insuccès de sa tentative, la police qui gardait l'enfant au domicile de sa mère, l'a conduit hier soir à l'Hôtel-de-Ville.

Nous avons vu cet enfant toujours mignon et nous nous expliquons l'amour du père et l'espoir de M. Gallery qui a voulu venir hier à Lille ; ce qui se serait d'ailleurs produit sans l'indiscrétion d'un agent qui sans penser à mal, probablement, a divulgué l'adresse de Louise Varscvaëe.

La composition de la bande

La bande commandée par Masuit comprend cinq individus. Deux à Lille et un à Gand, un autre n'est pas arrêté. Masuit et un de ses acolytes sont à Bruxelles, enfin le cinquième est à Anvers. Deux sont Belges et Hollandais. L'un d'eux, celui qui est à Anvers en ce moment a tenu un cabaret rue de Julliers. C'est à lui que les agents s'adressaient pour avoir des renseignements sur les voleurs. On peut se douter comment ils étaient tenus au courant des opérations ; de plus, cet individu était le receleur de la bande.

Pendant les moments d'accalmie qui se sont succédé aux vols avec effraction, les malfaiteurs travaillaient à Roubaix ou à Tourcoing où encore à Bruxelles.

Le corps de perquisition fait par M. Gallery au domicile de la femme Varscvaëe on a trouvé le mouchoir taché de sang du voleur, des chapeaux, des cl